

Habiliter le secteur pour faire face aux besoins des investisseurs



THE INVESTMENT
FUNDS INSTITUTE
OF CANADA

L'INSTITUT DES FONDS
D'INVESTISSEMENT
DU CANADA

Table des matières

Le secteur des fonds communs de placement au Canada	1
Message du président du conseil d'administration	3
Message du président et chef de la direction	4
Collaborer avec les décideurs pour servir les investisseurs	5
Encourager la confiance du public à l'égard des fonds d'investissement	7
Les petits investisseurs	9
Revue de l'année	11
Offrir de la valeur aux membres de l'IFIC	13
Promouvoir l'excellence professionnelle	16
Pleins feux sur l'IFSE	17
Conseil d'administration de l'IFIC	19
Conseil des gouverneurs du CFIQ	20
Membres de la haute direction de l'IFIC	21
Avantages de l'adhésion	22

¹ Pollara, 2017

² Pollara, 2017

³ Gandalf Group, 2017

⁴ Gandalf Group, 2017

⁵ Pollara, 2017

⁶ IFIC

⁷ PwC, 2017

⁸ PwC, 2017

⁹ CIRANO, 2016

¹⁰ Strategic Insight et ICI Factbook, 2016

¹¹ Pollara, 2017

¹² Pollara, 2017

¹³ Strategic Insight, 2017

Le secteur des fonds

Prodiguer des conseils financiers aux investisseurs

94 %

94 % des investisseurs de fonds communs de placement sont satisfaits de leurs représentants.¹

90 %

90 % des investisseurs de fonds communs de placement affirment que leur représentant apporte une plus-value, et 70 % des investisseurs sont d'avis que cette plus-value est bonne ou excellente.²

79 %

79 % des investisseurs qui bénéficient de conseils reconnaissent que les représentants jouent un rôle très important en encourageant les personnes à réaliser leurs premiers placements.³

77 %

77 % des investisseurs qui bénéficient de conseils reconnaissent que le travail des représentants peut favoriser l'atteinte des objectifs financiers.⁴

85 %

85 % des investisseurs de fonds communs de placement réalisent leurs placements par l'intermédiaire d'un représentant.⁵

Renforcer l'économie canadienne

1,34 \$
mille
milliards

En 2016, le Canada comptait 110 sociétés de fonds offrant plus de 3 300 produits de fonds communs de placement. L'actif investi dans des fonds communs de placement s'élevait à 1,34 mille milliards de dollars.⁶

25 \$
milliards

L'empreinte économique du secteur canadien des services-conseils financiers s'élève à environ 25 milliards de dollars sur le plan de la contribution totale à l'économie et 12 milliards sur le plan du PIB total.⁷

8 \$
milliards

Le secteur verse 8 milliards de dollars en rémunération et compte l'équivalent de 116 000 postes à temps plein.⁸

communs de placement au Canada

Aider les Canadiens à épargner pour assurer leur avenir

3,9
fois

Après 15 ans ou plus, les ménages qui ont recours à un représentant possèdent plus de 3,9 fois plus d'actifs que ceux qui ne le font pas.⁹

78 %

78 % des investisseurs de fonds communs de placement affirment que leur représentant améliore leurs habitudes d'épargne et de placement.¹²

32,5 %

À la fin de 2016, les Canadiens détenaient 32,5 % de leur patrimoine financier total sous forme de fonds communs de placement – ce qui dépasse la proportion détenue dans des dépôts. Ce pourcentage est nettement plus élevé qu'aux États-Unis.¹⁰

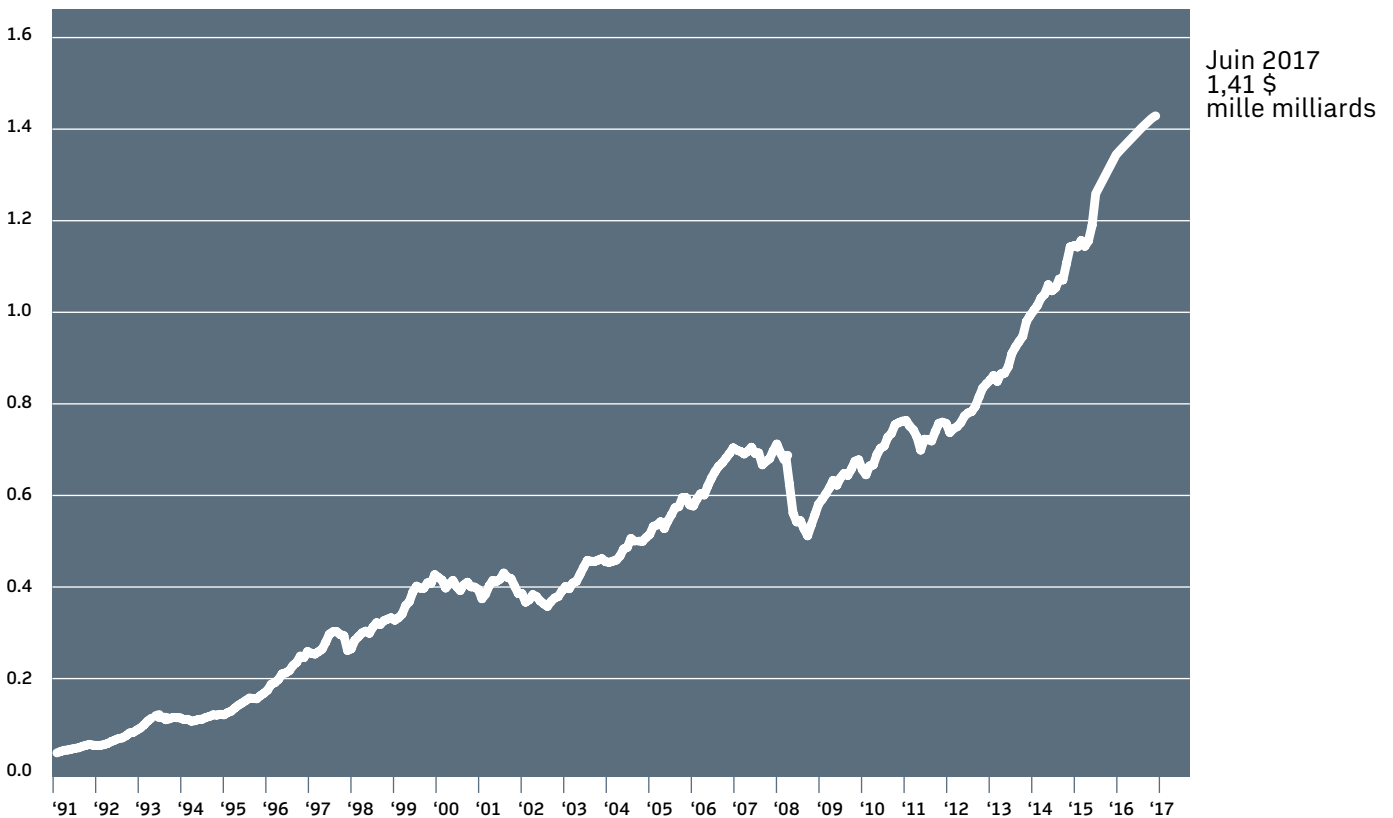
1,93 %

En 2016, plus de 20 sociétés de fonds ont réduit leurs prix. Le RFG pondéré selon l'actif des fonds communs de placement à long terme ne cesse de diminuer et s'établit à l'heure actuelle à 1,93 %.¹³

85 %

Pour atteindre leurs objectifs financiers, les Canadiens qui détiennent des parts de fonds communs de placement font davantage confiance aux fonds communs de placement (85 %) qu'aux autres produits financiers comme les actions (65 %), les CPG et les dépôts à terme (59 %), les obligations (43 %) et les FNB (37 %).¹¹

Détenteurs de placements d'une valeur de 1,4 mille milliards de dollars dans des fonds communs de placement, les Canadiens renforcent leur sécurité financière



Note: Données au décembre de chaque année, sauf si indiqué différemment

Message du président du conseil d'administration



La dernière année a été importante et exigeante, autant pour le secteur que pour l'IFIC.

Le secteur a terminé la mise en œuvre du MRCC2 et les indications préliminaires montrent que le projet permet aux investisseurs de mieux comprendre les frais payés ainsi que le rendement de leurs placements.

Pendant l'année, l'IFIC a répondu à deux propositions réglementaires majeures – une sur l'instauration d'une norme visant les courtiers et les représentants destinée à agir au mieux des intérêts du client et sur la mise en œuvre d'une série de réformes ciblées, l'autre sur la proposition d'interdire les commissions intégrées. Les deux propositions auraient de profondes répercussions sur le secteur et sur les investisseurs.

Nous convenons que le secteur doit faire passer les intérêts des investisseurs avant ceux de la société de conseil ou du représentant, lorsqu'ils sont conflictuels; cet objectif peut être atteint en appliquant les règles actuelles et en corrigeant, s'il y a lieu, les lacunes du cadre réglementaire. L'objectif final de la consultation sur les commissions intégrées est de veiller à ce que les clients ne soient pas lésés par des conflits d'intérêts. Notre mémoire comprend une série de mesures qui aideront à atteindre cet objectif.

L'IFIC a répondu à ces propositions de manière constructive, en utilisant des recherches fondées sur les faits pour appuyer ses positions. Nous comprenons les objectifs des organismes de réglementation et le secteur s'engage à travailler avec eux afin d'obtenir des résultats concrets pour les investisseurs.

C'était la première année de Paul Bourque en tant que président et chef de la direction de l'IFIC. Le dévouement de M. Bourque, sa connaissance approfondie de la réglementation et sa vivacité d'esprit ont beaucoup contribué à nos réflexions.

J'aimerais remercier le conseil, les bénévoles au sein des comités et la permanence pour leur travail acharné et leur engagement.

Ce fut un honneur pour moi de siéger en tant que président du conseil de l'IFIC ces deux dernières années et je remercie les membres du conseil de leur soutien.

Cordialement,

A handwritten signature in black ink that reads "John A. Adams". The signature is fluid and cursive, with a large loop at the end of the name.

John A. Adams, CPA
Président du conseil d'administration

Message du président et chef de la direction



Cela fait un peu plus d'un an que j'occupe le poste de président et chef de la direction de l'IFIC. C'est un honneur d'avoir été choisi pour diriger l'IFIC durant cette période déterminante.

L'IFIC s'est engagé à soutenir et à améliorer la capacité du secteur à proposer d'excellents produits de placement aux Canadiens. Cet engagement comprend diverses activités, comme de participer activement aux réflexions en matière de réglementation, d'aider le secteur à s'adapter à la nouvelle réglementation, d'améliorer notre capacité à recueillir et à communiquer les données du secteur ainsi que de s'assurer que la contribution positive de celui-ci en faveur des investisseurs et de l'économie est reconnue.

Chaque année en janvier, le conseil détermine les priorités stratégiques de l'année. Voici celles de 2017 :

- Collaborer avec les décideurs pour servir les intérêts des investisseurs;
- Renforcer la confiance du public à l'égard des fonds d'investissement et des services de conseil en plus de montrer la volonté du secteur à servir les intérêts des investisseurs;
- Apporter une plus-value aux membres de l'IFIC;
- Promouvoir l'excellence professionnelle.

Le présent rapport annuel décrit l'état d'avancement de ces priorités.

L'année dernière, le CFIQ – la voix de l'IFIC au Québec – a fêté son 20e anniversaire. Grâce à sa présence grandissante, le CFIQ a contribué à la formulation de politiques publiques s'avérant judicieuses pour les investisseurs du Québec. Les membres du CFIQ affichent une impressionnante croissance depuis les années 1990, et un nombre record d'entre eux siège au conseil des gouverneurs et sur les divers comités du CFIQ. Nous souhaitons un succès soutenu du CFIQ dans la famille de l'IFIC.

Les réalisations de l'IFIC sont le fruit de l'engagement d'un conseil d'administration exceptionnel et des quelque 630 employés de plus de 70 sociétés qui ont participé aux 55 comités et groupes de travail de l'IFIC. J'aimerais remercier chacun d'entre vous d'avoir contribué à cet effort. Je remercie tout particulièrement John Adams, qui a terminé son mandat de président du conseil d'administration; nous nous réjouissons de son implication continue en tant que président sortant. Enfin, j'aimerais aussi remercier l'équipe de l'IFIC pour son travail et son engagement.

Cordialement,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Paul C. Bourque', with a long horizontal line extending to the right.

Paul C. Bourque, c. r., IAS.A
Président et chef de la direction

Collaborer avec les décideurs pour servir les investisseurs

Par l'intermédiaire de l'IFIC, le secteur des fonds d'investissement collabore avec les décideurs et les organismes de réglementation pour renforcer l'intégrité et la croissance du secteur ainsi que la compréhension et la confiance des investisseurs. Au cours de la dernière année, l'IFIC a réagi à une dizaine de propositions soumises par des gouvernements et des organismes de réglementation. Deux documents de consultation publiés par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) revêtaient une importance particulière, car l'un envisageait l'adoption d'une série de réformes ciblées et d'une norme législative sur l'obligation d'agir au mieux des intérêts du client pour les représentants inscrits, et l'autre, l'interdiction des commissions intégrées et l'obligation pour les investisseurs de s'acquitter des frais dans le cadre d'ententes de service.

Les intérêts des investisseurs

En septembre 2016, l'IFIC a déposé un mémoire en réponse au document de consultation des ACVM sur la possibilité de créer une norme législative sur l'obligation d'agir au mieux des intérêts du client pour les représentants inscrits (publié en avril 2016). Le document de consultation proposait également une série de réformes ciblées.

Dans son mémoire, l'IFIC appuie l'idée selon laquelle le secteur doit faire passer les intérêts des investisseurs avant ceux de la société de conseil ou du représentant, lorsque ces intérêts peuvent entrer en conflit. Le meilleur moyen d'y parvenir est d'appliquer les règles actuelles et de combler les lacunes du cadre réglementaire. Le secteur soutient les réformes qui améliorent le processus d'investissement et émet des réserves quant à l'adoption de mesures dont l'application est imprécise et qui peuvent causer un clivage entre les attentes des clients et des représentants.

En mai 2017, les ACVM ont fait le point sur leurs consultations et indiqué que les organismes de réglementation de quatre provinces, soit la Colombie-Britannique, l'Alberta, le Manitoba et le Québec, avaient décidé de ne pas aller de l'avant avec l'adoption d'une norme sur l'obligation d'agir au mieux des intérêts du client. Selon ces organismes, les réformes ciblées constituent le meilleur moyen d'améliorer les relations entre les représentants et les investisseurs. Pour leur part, les organismes de réglementation de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick continuent d'étudier la norme proposée.

L'IFIC est d'accord avec les quatre organismes de réglementation qui ont décidé de ne pas adopter une norme législative sur l'obligation d'agir au mieux des intérêts du client. Nous ne savons pas si la norme proposée ajoutera de nouvelles règles de conduite à celles que les représentants doivent déjà respecter ni de quelle façon une norme obligatoire serait appliquée compte tenu de la diversité des modèles d'affaires et

des catégories d'inscription autorisées au Canada. Sans autre clarification, la règle envisagée pourrait semer le doute chez les investisseurs et dans le secteur et inciter les sociétés à réduire leur offre et à ne plus proposer certains types de conseils, comme c'est le cas au Royaume-Uni et aux États-Unis.



Protéger l'accès aux conseils financiers des Canadiens de la classe moyenne
– Le 15 juin, le président et chef de la direction de l'IFIC Paul C. Bourque a pris la parole devant le Club économique du Canada, demandant aux organismes de réglementation de protéger le choix des investisseurs et de préserver l'accès des petits épargnants à des conseils financiers abordables.

Possibilité d'interdire les commissions intégrées

En janvier 2017, les ACVM ont publié un document de consultation sur la possibilité d'interdire les commissions intégrées.

Le mémoire de l'IFIC, déposé en juin, fait remarquer qu'une interdiction ne ferait pas disparaître les conflits d'intérêts liés à la rémunération, qu'elle serait disproportionnée par rapport au préjudice observé par les ACVM et qu'elle limiterait l'accès des investisseurs aux services de conseil. L'interdiction aurait des répercussions négatives à long terme sur la capacité des Canadiens à planifier et à épargner, réduisant ainsi considérablement le niveau de l'épargne-retraite. Le mémoire de l'IFIC était étayé par une étude réalisée par PricewaterhouseCoopers pour le compte de l'IFIC, qui estime qu'advenant une interdiction, les investisseurs canadiens accumuleraient en moyenne 240 000 \$ de moins pour leur retraite que ceux ayant accès à des conseils.

Au cours de la rédaction de notre réponse au document de consultation, nous nous sommes aperçus que plusieurs mesures permettraient de corriger les lacunes du cadre réglementaire. Compte tenu de l'importance de deux d'entre elles, nous avons décidé de les proposer aux organismes de réglementation avant de leur présenter notre mémoire officiel afin qu'ils puissent les étudier le plus rapidement possible. Plus précisément :

- nous avons demandé aux organismes de réglementation de restreindre la vente des fonds communs de placement assortis de frais de conseil intégrés aux circuits de distribution où la prestation de conseils est autorisée. Il serait ainsi possible d'offrir de manière plus uniforme et transparente des fonds assortis d'une faible commission de suivi ou sans commission de suivi aux investisseurs qui font des placements en toute autonomie ou souhaitent obtenir des conseils séparément. Cette proposition contribuerait à la réalisation d'un objectif que le secteur partage avec les organismes de réglementation : faire en sorte que les frais concordent avec les services reçus par les investisseurs.
- nous avons informé les organismes de réglementation que nos membres sont prêts à discuter d'un plan en vue d'inclure le ratio des frais de gestion (RFG) dans le rapport annuel sur les frais. La communication de tous les renseignements sur les frais aidera les investisseurs à mieux comprendre les frais qu'ils paient.

Le document de consultation des ACVM demandait aux opposants à l'interdiction de proposer d'autres mesures répondant aux questions soulevées par les organismes de réglementation en fonction de nouvelles études et observations sur les habitudes des investisseurs et l'incidence économique d'une interdiction. L'IFIC a réagi en présentant une proposition qui comprend les deux mesures susmentionnées ainsi que les suivantes :

- plafonnement ou standardisation des commissions intégrées;
- mise en place de lignes directrices sur la vente de fonds avec frais d'acquisition reportés;
- augmentation de la transparence grâce à la simplification des conventions de désignation et de tarification des séries de fonds;
- paiement direct des frais par le gestionnaire au courtier à même le produit de la vente de parts dans le cadre de mécanismes de rémunération directe des services, sous réserve du consentement du client;
- obligation de discuter en détail des frais et des services à l'ouverture d'un compte et avant chaque achat, ou encore annuellement, et
- passation d'une entente de niveau de service au sujet des commissions de suivi à l'ouverture d'un compte afin d'aider les investisseurs à évaluer les conseils et les services qu'ils recevront en contrepartie des commissions de suivi.

Cette solution de remplacement « canadienne » répondrait dans l'ensemble aux questions soulevées par les organismes de réglementation, tout en protégeant le choix et l'accès aux conseils des investisseurs du marché de masse canadien.

Encourager la confiance du public à l'égard des fonds d'investissement

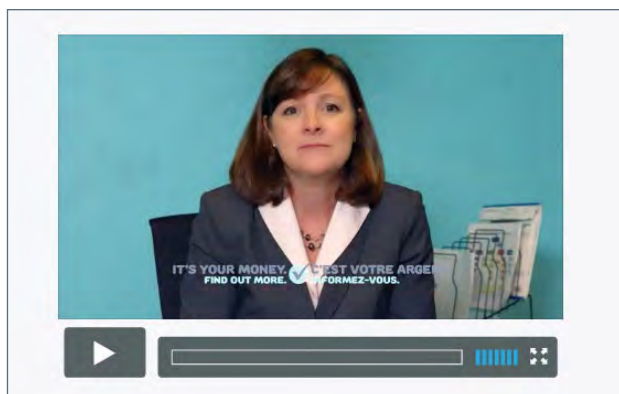
L'une des priorités de l'IFIC en 2017 est de démontrer que le secteur est déterminé à servir les intérêts des investisseurs. Nous avons respecté cette priorité de différentes façons au cours de la dernière année.

Favoriser la prise de décisions éclairées grâce à une communication efficace de l'information

En plus de fournir des guides et des outils au secteur en vue de la publication de deux nouveaux rapports personnalisés sur les frais et le rendement destinés aux clients dans le cadre de la phase 2 du modèle de relation client-conseiller (MRCC2), l'IFIC a créé un certain nombre de documents à l'intention des investisseurs, notamment des articles de journaux communautaires ainsi que du contenu pour les médias sociaux et son site Web.

Au début de 2017, nous avons lancé la campagne « *C'est votre argent. Informez-vous.* », qui comprenait une vidéo de la chef du développement de la littératie financière du Canada, Jane Rooney. La campagne encourageait les investisseurs à consulter leurs relevés et à prendre connaissance des nouveaux rapports.

IT'S YOUR MONEY. FIND OUT MORE. C'EST VOTRE ARGENT. INFORMEZ-VOUS.



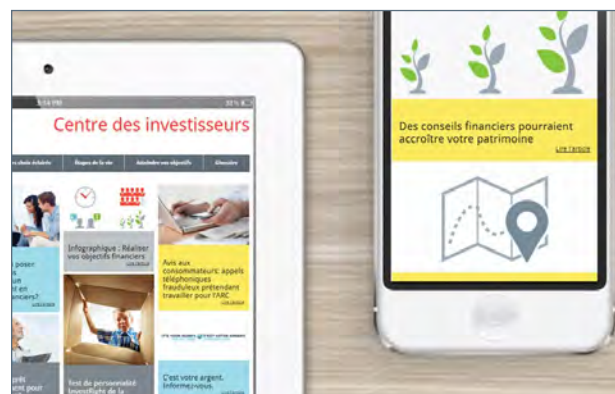
Au printemps 2017, alors que la mise en œuvre de la phase 2 du modèle de relation client-conseiller (MRCC2) tirait à sa fin, l'IFIC a informé les ACVM que ses membres étaient prêts à discuter d'un plan en vue d'élargir l'obligation d'informer la clientèle pour y inclure le ratio des frais de gestion (RFG). Le secteur est fier du fait que le Canada offre l'un des meilleurs régimes de divulgation d'information centrée sur l'investisseur du monde, et l'adoption d'une règle de divulgation complète du RFG en ferait un chef de file mondial.

Promouvoir la littératie financière

La littératie financière est une priorité de l'IFIC. Le secteur s'engage à être une ressource de confiance en matière de contenu factuel sur l'épargne et les placements à l'intention des investisseurs.

Centre des investisseurs en ligne : En juin, l'IFIC a lancé un nouveau Centre des investisseurs en ligne afin d'aider les investisseurs à faire des choix éclairés. En plus d'un large éventail d'articles sur l'épargne et les placements, le Centre des investisseurs comporte une nouvelle section sur les étapes de la vie qui propose des articles destinés aux gens qui en sont à différents stades dans leur vie, notamment les étudiants et les jeunes adultes, les travailleurs et les retraités. Les sujets abordés incluent le démarrage d'une entreprise, la préparation à l'arrivée d'un enfant, le changement d'emploi, les soins prodigués à un proche, la conversion d'un REER en FERR, la planification successorale... et bien plus encore.

Le Centre des investisseurs contient des liens vers des ressources utiles provenant de gouvernements, d'organismes de réglementation et d'agences afin que les Canadiens puissent accéder aux meilleurs et plus récents renseignements de diverses sources. Nous le mettrons à jour régulièrement de manière à répondre aux besoins des investisseurs actuels et futurs.



Votre guide sur les fonds d'investissement : En février 2017, l'IFIC a remanié son supplément annuel sur les fonds d'investissement qui prend maintenant la forme d'un nouveau magazine intitulé *Votre guide sur les fonds d'investissement* et qui a été distribué dans Les Affaires et Finance et Investissement. La version anglaise, *Your Guide to Investment Funds*, a été distribuée dans The Globe and Mail et Investment Executive.

Votre guide sur les fonds d'investissement vise à aider les investisseurs à prendre des décisions plus éclairées à l'égard de leurs placements. Le numéro de cette année traitait de l'épargne-retraite, des fonds d'investissement et de l'aide que peut offrir un représentant en services financiers. Il présentait aussi les notions de base sur les frais et le rendement afin que les investisseurs puissent mieux comprendre les nouveaux rapports qu'ils reçoivent dans le cadre du MRCC2.



Participation directe à des initiatives réglementaires : L'IFIC apporte son appui indéfectible aux initiatives en matière de littératie financière mises de l'avant par les organismes de réglementation. En septembre 2016, la vice-présidente, Affaires publiques de l'IFIC a été nommée au Comité consultatif d'experts pour les personnes âgées de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (CVMO). Le directeur régional de l'IFIC pour le Québec continue de participer au Comité consultatif en éducation financière de l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Commandites : L'IFIC est fier de commanditer les nombreuses activités du Junior Economic Club du Canada, organisme qui a pour mission d'inciter les jeunes Canadiens à acquérir des compétences financières. Principale activité du Club, le programme « Day on Bay » permet à des centaines d'élèves du secondaire de passer une journée sur Bay Street afin de découvrir le quartier des affaires de Toronto et d'apprendre comment faire un budget et en quoi consistent l'investissement et les opérations boursières. En 2017, l'IFIC a commandité le lancement par le Club du « North Meets South Summer Exchange Camp » qui réunit pendant huit jours 50 élèves du secondaire de l'Ontario et du Nunavut. Ce programme pratique vise à inculquer à ces élèves des compétences en affaires, en entrepreneuriat et en finances personnelles, à se préparer au marché du travail et à développer un sens critique. Dans le cadre de ce programme, les élèves peuvent participer à un concours qui consiste à présenter des concepts d'affaires à un groupe de dirigeants du secteur privé et du secteur communautaire et de hauts fonctionnaires pour avoir la chance de gagner des bourses d'études.

En 2017, le Conseil des fonds d'investissement du Québec (CFIQ) – la voix de l'IFIC au Québec – est fier d'avoir commandité Bourstad, un concours de simulation boursière destiné aux étudiants des niveaux secondaire, collégial et universitaire et au grand public. L'objectif principal de la simulation est d'enseigner de bonnes stratégies de placement, comme la diversification et la répartition de l'actif. Plus de 2 800 personnes ont participé à l'édition 2017 du concours et 130 personnes se sont partagé 30 000 \$ sous forme de bourses.

Articles de journaux communautaires : Au cours de la dernière année, nous avons proposé à des journaux communautaires et à des sites Web partout au pays une dizaine d'articles traitant notamment des frais des fonds communs de placement, des conseils financiers à la retraite, des nouveaux rapports sur les frais et le rendement destinés aux investisseurs ainsi que des questions à poser à son représentant en services financiers. Les articles visaient plus de 13 millions de lecteurs au moyen de près de 300 placements, notamment sur les médias sociaux.

Médias sociaux : L'IFIC est très présent sur Twitter et LinkedIn. Nous utilisons ces plateformes pour fournir des renseignements et des conseils utiles aux investisseurs et aux blogueurs dans le domaine de la finance. En juillet 2017, l'IFIC comptait 2 800 abonnés sur Twitter et plus de 1 800 abonnés sur LinkedIn.



Les petits investisseurs

Les petits investisseurs, c'est-à-dire les clients qui disposent d'actifs de moins de 100 000 \$, représentent la vaste majorité des investisseurs dans les fonds communs de placement. En juin 2017, l'IFIC a publié un rapport intitulé *Les services de conseils et les petits investisseurs : Perspective canadienne*, afin d'améliorer les connaissances sur les actifs des ménages des investisseurs canadiens et l'incidence que le recours à des conseils peut avoir sur l'épargne à long terme.

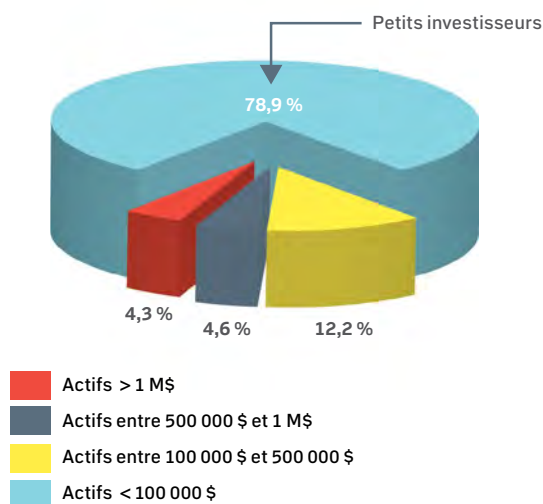
Aider les Canadiens à accumuler un patrimoine en vue de leur retraite est une activité essentielle du secteur des fonds d'investissement qui offre des avantages non négligeables sur le plan des politiques publiques, notamment une plus grande autonomie financière, une meilleure préparation à la retraite et un rehaussement de la littératie financière.

Qu'entendons-nous par « petit investisseur canadien » ?

Le petit investisseur canadien typique :

- fait partie des 79 % des ménages canadiens qui ont moins de 100 000 \$ d'actifs (autres qu'immobiliers) à investir;¹
- fait partie des 7,4 millions de ménages canadiens qui détiennent des placements par l'intermédiaire de l'Association canadienne des courtiers de fonds mutuels (ACCFM);²
- a sans doute (55 %) commencé à consulter un représentant lorsqu'il avait moins de 25 000 \$ à investir,³ et
- détient son épargne dans une combinaison de fonds d'investissement, de CPG et de comptes de dépôt.⁴

79 % des ménages canadiens détenant des placements sont des petits investisseurs

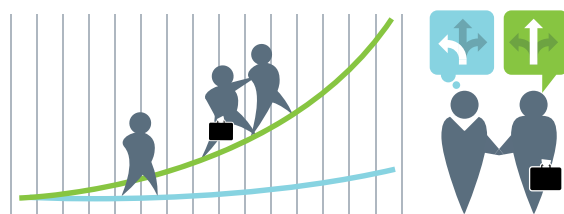


L'incidence des conseils

En plus d'aider les investisseurs à choisir les bons produits pour atteindre leurs objectifs, les représentants font office d'éducateurs en matière financière en les aidant à acquérir des habitudes disciplinées en matière d'épargne et à éviter les pièges les plus courants.

- Comparativement aux investisseurs qui opèrent en solo, ceux qui font appel à des représentants en services financiers voient leur épargne fructifier 2,9 fois plus rapidement après 7 ans – et 3,9 fois plus lorsqu'ils continuent d'avoir recours aux services d'un représentant pendant 15 ans.⁵
- Sur une période de cinq ans, les ménages qui ont conservé leur représentant ont vu la valeur de leurs actifs augmenter davantage que celle des ménages qui ont renoncé aux services-conseils.⁶
- 90 % des porteurs de parts de fonds communs canadiens investissent par l'entremise d'un représentant.⁷
- 88 % d'entre eux affirment que les conseils qu'ils reçoivent de leurs représentants leur permettent d'obtenir de meilleurs rendements.⁸
- 82 % des investisseurs estiment qu'ils ont de meilleures habitudes en matière d'épargne et de placement grâce à leur représentant.⁹

Les représentants aident les investisseurs à accroître leur patrimoine



Les conseils et l'accompagnement font la différence

Incidence du point de vue des politiques publiques

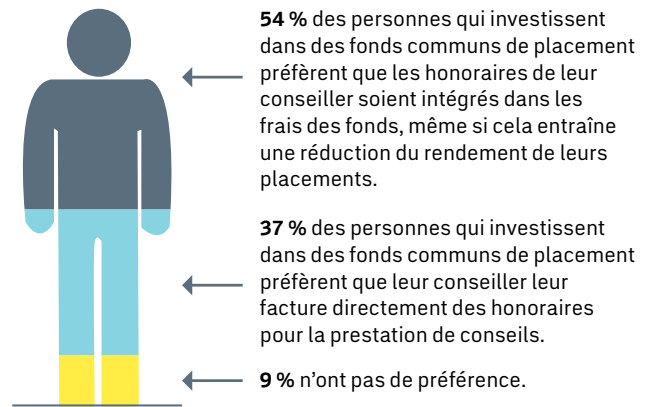
Les services de conseils et les petits investisseurs : Perspective canadienne est un rapport qui, à partir des résultats de recherches provenant de diverses sources, fait la lumière sur l'incidence des mesures réglementaires qui sont envisagées afin de s'assurer que les investisseurs comprennent bien les coûts liés au placement et qu'ils en ont pour leur argent et qu'ils sont protégés des conflits d'intérêts liés aux frais.



L'une des mesures que les organismes de réglementation considèrent actuellement est l'interdiction des commissions intégrées. Obliger tous les investisseurs à détenir un compte à honoraires à rémunération directe risque d'avoir des conséquences imprévues qui pourraient désavantager de manière disproportionnée certaines catégories de consommateurs, plus particulièrement les petits investisseurs et ceux qui commencent juste à épargner – en réduisant leur accès aux conseils financiers.

Pour la majorité des Canadiens, les frais de conseil sont intégrés au ratio de frais de gestion de leurs fonds communs de placement. Selon des études, les investisseurs sont moins susceptibles de demander des conseils financiers s'ils doivent les payer à l'avance. Aux États-Unis, où l'utilisation des frais intégrés est en baisse depuis de nombreuses années, le coût total engagé par un investisseur moyen dans les différents canaux de conseil a augmenté. Au Royaume-Uni, le manque de transparence rend l'évaluation des coûts totaux de détention difficile; cependant, les données indiquent que les investisseurs paient plus.

Préférences des investisseurs quant à la rémunération pour des services de conseil



Le petit investisseur canadien paye moins de frais que sa contrepartie américaine pour des fonds comparables. L'augmentation des frais est un frein supplémentaire au recours aux conseils.

Notre cadre réglementaire doit maintenir des options abordables pour tous les investisseurs afin que le plus grand nombre d'entre eux puissent se constituer efficacement une épargne grâce aux conseils destinés à les guider et à leur inculquer une discipline.

Il est important de veiller à ce que les investisseurs profitent des bénéfices que procurent les services de conseil



Seulement **48 %** des consommateurs qui font appel à un conseiller à l'heure actuelle continueraient de le faire s'ils devaient verser des honoraires à la fois distincts et plus élevés.

¹ Strategic Insight
² Bulletin no 0721-C de l'ACCFM
³ Pollara, 2016
⁴ Strategic Insight
⁵ CIRANO, 2016
⁶ CIRANO, 2016
⁷ Pollara, 2016
⁸ Pollara, 2016
⁹ Pollara, 2016

Revue de l'année

2016 SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	2017 JANVIER	FÉVRIER
<p>7</p> <p>Séance d'information aux membres de l'IFIC : Consultation des ACVM sur la norme relative à l'obligation d'agir au mieux des intérêts du client et sur des réformes ciblées</p> <p>Nomination d'un dirigeant de l'IFIC en tant que membre du Comité consultatif d'experts pour les aînés de la CVMO</p>	<p>5</p> <p>Modifications relatives aux courtiers sur le marché dispensé – ACVM</p>	<p>7</p> <p>L'IFIC présente le rapport de recherche du CIRANO</p>	<p>9</p> <p>Guide de l'IFIC sur les meilleures pratiques de traitement des 60 premiers jours</p>	<p>5</p> <p>Aperçu sur les résultats des sondages sur la rémunération menés par les ACVM</p>	<p>1</p> <p>Nouveau Centre des représentants en ligne</p>
<p>8</p> <p>Assemblée générale annuelle de l'IFIC – John Adams est réélu président</p>	<p>18</p> <p>Des PME de l'IFIC prennent la parole lors de la conférence sur la Norme commune de déclaration (Institut Canadien)</p>	<p>21</p> <p>Renseignements aux représentants : Une occasion de renforcer les relations avec les clients</p>	<p>15</p> <p>« C'est votre argent : Informez-vous. » – Boîte à outils pour les courtiers et les représentants</p>	<p>10</p> <p>Réponses préliminaires à la consultation des ACVM sur les frais intégrés</p>	<p>Revue : Votre guide sur les fonds d'investissement</p>
<p>9</p> <p>L'IFIC accueille Portland Investment Counsel Inc.</p>	<p>21</p> <p>FAQ sur les pratiques de vente</p>	<p>Renseignements aux représentants : Répondre aux questions des clients concernant le rendement de leurs placements</p>	<p>22</p> <p>Fonds alternatifs – ACVM</p>	<p>19</p> <p>Lettre d'opinion (Globe and Mail) sur les nouvelles règles relatives à la divulgation des frais</p>	<p>3</p> <p>Services et activités d'exécution d'ordres sans conseils – OCRCVM</p>
<p>15</p> <p>Sondage auprès des investisseurs (Pollara)</p>	<p>28</p> <p>Le CFIQ présente le rapport de recherche du CIRANO</p>	<p>Renseignements aux représentants : Répondre aux questions des clients concernant les services et les frais</p>	<p>L'IFIC accueille Natixis Global Asset Management Canada et Gestion d'actifs Picton Mahoney</p>	<p>25</p> <p>Titres professionnels trompeurs – ACFM</p>	<p>13</p> <p>Partenariat avec Bourstad pour promouvoir la littératie financière</p>
<p>20</p> <p>La norme relative à l'obligation d'agir au mieux des intérêts du client et sur des réformes ciblées – ACVM</p>		<p>23</p> <p>Conférence de l'IFIC 2016 sur les opérations</p>		<p>31</p> <p>Fiche d'information médias : Mythes et réalités concernant le MRCC2 – Édition 2017</p>	<p>15</p> <p>Lettre d'opinion (Zoomer Magazine) sur les frais des placements canadiens</p>
<p>22</p> <p>Assemblée annuelle du CFIQ</p>				<p>Lancement d'un cours : « Accredited Investor and Offering Memorandum Exemption Case Study »</p>	
<p>28</p> <p>Mémoire sur la norme de compétence pour vendre des FNB – ACFM</p> <p>Norme de compétence pour vendre des FNB – ACFM</p>					
<p>29</p> <p>Conférence annuelle de l'IFIC 2016</p>					

Soumission de politique
Recherches
Évènement
Nouveau membre de l'IFIC ou affilié
L'outil ou l'initiative de l'IFIC
Initiative d'IFSE

MARS

2

Vidéo sur le MRCC2 mettant en vedette Jane Rooney, Chef de la littératie financière



23

L'IFIC salue la décision du gouvernement fédéral d'autoriser les fusions à imposition différée des sociétés de placement à capital variable avec des fiducies de fonds commun de placement

30
31

Paul C. Bourque est panéliste à la conférence intitulée « Le nouveau paradigme des conseils financiers »

31

L'IFSE complète la mise à jour du Programme de qualification du permis d'assurance-vie

L'IFIC salue l'engagement de l'Ontario ayant trait au renforcement du secteur de la planification et des conseils financiers

AVRIL

7

MRCC2 – FAQ des médias à l'intention des courtiers

19

Rapport sommaire sur l'annotation des opérations d'initiés – TSX

21

Séance d'information aux membres de l'IFIC (partie 1) : Consultation des ACVM sur les frais intégrés

25

L'IFIC annonce son soutien à l'égard de la divulgation étendue des frais

26

Colloque de conformité annuel du CFIQ

27

Exigences en matière de formation continue – ACFM

L'IFIC accueille CF2G Investissement inc.

MAI

8

L'IFIC demande aux ACVM de limiter la vente des fonds communs de série A aux réseaux de distribution où les conseils sont permis

9

Compétitivité internationale – Ministère des Finances

23

Séance d'information aux membres de l'IFIC (partie 2) : Consultation des ACVM sur les frais intégrés

Renseignements aux représentants : Les conseils, source de valeur solide pour les Canadiens

25
26

Paul C. Bourque préside le Sommet des fonds canadiens (Strategy Institute)

31

L'IFIC accueille LOGIQ Asset Management Ltd.

JUIN

1

Réglementation à l'échelle mondiale : développements et répercussions

2

Fiche d'information médias : Tendances en matière de réglementation des services financiers à l'échelle mondiale

6

Directives d'application facultative concernant la classification du risque 2017

7

Les services de conseils et les petits investisseurs : Perspective canadienne

Fiche d'information médias : Les conseils financiers : pour qui et pourquoi?

9

Les frais intégrés – ACVM

13

Symposium de l'IFIC sur la fiscalité

15

Paul C. Bourque prononce un discours devant le Club économique du Canada



17

« Economic Impact Assessment of Banning Embedded Commissions (PwC) »

30

Lancement d'un cours : « Ethics and Professional Conduct »

JUILLET

5

Nouveau Centre des investisseurs en ligne

L'IFIC accueille Equity Associates Inc.

11

Tournoi de golf annuel de l'IFIC – collecte de fonds pour les bourses d'études du Junior Economic Club du Canada

14
22

L'IFIC commande le « North Meets South Summer Exchange Camp » du Junior Economic Club du Canada

24

Les membres du CFIQ élisent les membres du conseil des gouverneurs pour 2017-2018 – Stéphane Blanchette est réélu président

Offrir de la valeur aux membres de l'IFIC

L'IFIC fournit des renseignements et des services qui contribuent au succès de ses membres, notamment en élaborant et en appuyant des propositions en faveur de la réduction du coût lié à la réglementation pour le secteur et ses clients, en offrant des renseignements et des outils exacts et à jour, et en présentant à ses membres ses propres études et celles réalisées par des tiers afin qu'ils puissent faire part de leurs conclusions à leurs clients.

L'IFIC a rempli son devoir dans cet aspect de son mandat en 2016-2017 dans le cadre des initiatives suivantes :

Collecte et diffusion des données sur les ventes de fonds

Au cours de la dernière année, l'IFIC a poursuivi ses activités de collecte, de regroupement et de diffusion de données sur les ventes de fonds communs de placement et les actifs. L'IFIC demeure la seule source de données fiables dans ces domaines et est le seul capable d'éliminer la double comptabilisation relativement aux structures de fonds de fonds. Ses membres utilisent les données ainsi recueillies pour comparer leur rendement au chapitre des ventes avec celui de leurs concurrents et pour élaborer et évaluer leurs stratégies de développement de produits. Nous fournissons des données regroupées sur les ventes et les actifs aux médias, aux gouvernements, aux universités et au milieu de la recherche en général.

L'an dernier, l'IFIC a réalisé d'importants progrès dans l'amélioration de ses processus de collecte et de diffusion des données sur les ventes de fonds en prenant les mesures suivantes :

- établir des protocoles en vue du partage des données du secteur avec les organismes de réglementation;
- aligner les lignes directrices sur le partage des données avec celles en pratique à l'échelle mondiale; limiter l'accès des données détaillées sur les fonds aux sociétés de fonds membres;
- élaborer un plan, approuvé par le conseil d'administration de l'IFIC, en vue d'élargir la collecte de données aux données sur les séries de fonds, aux données sur les frais et aux données plus détaillées sur les ventes et les actifs des FNB, et
- chercher à améliorer l'efficacité, la flexibilité et la sécurité au moyen de la mise à jour de sa base de données.

Recherches destinées à orienter les décisions en matière de politiques publiques et de réglementation

Au cours de la dernière année, l'IFIC a produit deux rapports de recherche :

- 1 **Réglementation à l'échelle mondiale : développements et répercussions** est un document qui résume les approches adoptées par les organismes de réglementation des services financiers dans le monde dans le but d'alimenter la réflexion au Canada.
- 2 **Les services de conseils et les petits investisseurs : Perspective canadienne** met en évidence le coût et la valeur des conseils pour les Canadiens ayant un patrimoine modeste ainsi que l'incidence des lacunes possibles en matière de conseils.

Nous avons commandé les recherches suivantes :

- PwC a étudié l'incidence économique éventuelle d'une interdiction des commissions intégrées à la vente de fonds communs de placement sur les Canadiens et l'économie.
- Pollara a réalisé sa 12^e étude annuelle sur la perception des investisseurs canadiens quant aux fonds communs de placement et à l'industrie des fonds communs (parution prévue en septembre). L'étude comporte des questions visant à mesurer les conséquences du MRCC2.

Par ailleurs, l'IFIC encourage la recherche économique de qualité de façon à orienter la prise de décision fondée sur les faits en matière de politiques publiques.

- L'IFIC siège au conseil consultatif du programme des marchés financiers de la School of Public Policy de l'Université de Calgary et au conseil de l'initiative de recherche sur les services financiers de l'Institut C.D. Howe.
- L'IFIC soutient la recherche portant sur des questions cruciales pour le secteur des services financiers par un don annuel à l'Institut Fraser.
- L'IFIC fournit de façon continue des commentaires, des renseignements et des observations à des chercheurs externes afin d'assurer une représentation précise du secteur.

Propositions visant à réduire le coût lié à la réglementation et à la conformité

Lorsque nos membres peuvent réduire leurs coûts, les investisseurs en profitent. L'IFIC a défendu avec succès les changements suivants en matière de législation et de réglementation au cours de la dernière année afin de réduire le coût pour ses membres et d'accroître l'efficacité administrative :

Modifications de la Loi de l'impôt sur le revenu :

- Les fonds de catégorie de société peuvent utiliser le mécanisme de remboursement au titre des gains en capital afin d'éviter la double imposition des rachats des actionnaires.
- Les fusions à imposition différée d'une catégorie de société avec plusieurs fiducies de fonds commun de placement sont maintenant permises.
- Les règles sur les restrictions des pertes ont été élargies afin que les fonds communs puissent être plus facilement admissibles à une exemption.
- L'obligation de documenter et de déclarer les comptes d'épargne libre d'impôt (CELI) a été retirée de la norme commune de déclaration (NCD).

Directives de l'ARC et de RQ :

- Les titulaires de compte actuels n'ont pas besoin de fournir de renseignements en vertu de la NCD lorsqu'ils achètent des parts d'un autre fonds auprès du même gestionnaire de compte.
- Les courtiers ne sont plus tenus de soumettre un rapport « néant » aux gestionnaires de fonds lorsqu'ils n'ont pas de compte à déclarer en vertu de la Foreign Account Tax Compliance Act (FATCA) ou de la NCD.
- L'obligation de déclarer la disposition a été harmonisée afin d'éliminer la double comptabilisation et de réduire le fardeau réglementaire imposé aux gestionnaires et aux courtiers.
- Les CELI qui n'ont pas été enregistrés comme il se doit à la fin de l'année où ils ont été ouverts peuvent faire l'objet d'un processus accéléré pour permettre l'annulation des pénalités de retard et des intérêts.
- L'application de la nouvelle interprétation par l'ARC des « règles relatives aux avantages » à l'égard des frais de gestion de placement a été reportée au moins jusqu'en janvier 2018.
- Les fonds communs de placement sont autorisés à utiliser les taux accessibles au public pour calculer la valeur liquidative à la suite de la décision de la Banque du Canada de cesser la publication du taux de change à midi.
- Revenu Québec (RQ) a autorisé les sociétés à utiliser les sommaires des opérations pour l'année d'imposition 2016 au lieu d'émettre des Relevés 18.
- L'ARC n'exige plus que les fonds fournissent une liste des bénéficiaires pour leurs déclarations de revenus de fiducies.
- Le traitement des demandes de numéros de compte fiscal pour les nouvelles fiducies de fonds commun de placement a été accéléré.

Outils de conformité :

Nous avons conçu plusieurs outils au cours de la dernière année pour aider nos membres à se conformer aux règles, notamment les suivants :

- Nous avons élaboré divers guides et outils pour faciliter la mise en œuvre du MRCC2. Voici quelques exemples :
 - « *C'est votre argent. Informez-vous.* » – Boîte à outils pour les courtiers et les représentants aide les représentants à discuter avec leurs clients des nouveaux renseignements qu'ils recevront dans le cadre du MRCC2, et
 - Module de formation continue sur les principaux éléments du MRCC2 offert par l'intermédiaire de l'IFSE, notre division éducative;
- Nous avons mis à jour la trousse d'outils sur les Normes internationales d'information financière (IFRS), ce qui procure des économies importantes aux entreprises et facilite la mise en œuvre des IFRS, et
- Nous offrons de la formation et des examens ayant un bon rapport qualité-prix – à un prix réduit pour les membres de l'IFIC – par l'intermédiaire de l'IFSE.

De plus, l'IFIC est en train de rédiger un mémoire en faveur de l'initiative des ACVM visant à réduire le fardeau réglementaire qui pèse sur le secteur.

Offrir de la valeur aux membres de l'IFIC (continué)

Renseignements et outils exacts et à jour

L'IFIC s'emploie à fournir de manière continue des renseignements pertinents afin que ses membres puissent se tenir informés des questions clés et des développements au sein du secteur.

- Nous organisons des forums réservés à nos membres et élaborons des messages clés afin de formuler une réponse commune aux questions importantes touchant les politiques publiques et la réglementation, notamment le MRCC2, les propositions des ACVM sur les réformes ciblées et la norme législative sur l'obligation d'agir au mieux des intérêts du client, et les commissions intégrées;
- Nous fournissons des ressources et des outils sur la section de notre site Web réservée aux membres pour les aider à comprendre et à mettre en application les nouvelles exigences réglementaires;
- Nous organisons des forums, comme IFIC's Annual Leadership Conference, IFIC Operations Day et le Colloque de conformité annuel du CFIQ, pour permettre à nos membres d'entendre le point de vue des leaders sectoriels et des dirigeants des organismes de réglementation;
- Nous sensibilisons nos membres aux recherches réalisées par des tiers, comme l'étude sur la valeur des conseils réalisée par le CIRANO;
- Nous mettons à jour les *Directives d'application facultative concernant la classification du risque de volatilité à l'intention des gestionnaires d'organismes de placement collectif*, qui proposent une méthode normalisée d'évaluation du risque de volatilité;¹
- Nous facilitons la participation de nos membres au sondage annuel sur la rémunération dans le secteur des fonds communs de placement, qui porte sur les salaires et les primes d'encouragement de plus de 90 postes de référence;
- Nous publions le bulletin électronique *Weekly Update*, qui présente notamment des nouvelles sur l'évolution de la réglementation et des politiques publiques;
- Nous tenons les leaders du secteur informés des enjeux importants dans nos lettres aux dirigeants, et
- Nous fournissons des FAQ aux courtiers afin qu'ils puissent répondre aux questions des médias, notamment au sujet du déploiement du MRCC2.



La conférence: IFIC Leadership Conference 2016

¹ À compter du 1^{er} septembre, 2017, les sociétés devront utiliser la nouvelle classification du risque des ACVM, qui est basée sur les directives d'application facultative de l'IFIC

Promouvoir l'excellence professionnelle

L'IFIC s'engage à proposer régulièrement à ses membres des occasions de mettre à jour ou d'améliorer leurs connaissances et leurs compétences grâce à des séances de formation et à des programmes de formation continue offerts directement ou par l'entremise de l'Institut IFSE, sa division éducative. Nous encourageons et proposons des mesures en matière de politiques publiques et de réglementation qui ont pour but d'aider les représentants à fournir à leurs clients des renseignements et à leur donner la confiance dont ils ont besoin pour prendre des décisions financières plus éclairées.

Favoriser la sensibilisation et la formation des représentants

Une des tâches essentielles des représentants est d'aider les investisseurs à cerner leurs besoins financiers et à comprendre les options qui s'offrent à eux afin qu'ils puissent atteindre leurs objectifs. L'IFIC s'est engagé à fournir aux représentants des outils qui leur permettront de servir leurs clients efficacement.

Au cours de la dernière année, les représentants se sont préparés à discuter avec leurs clients des nouveaux rapports annuels personnalisés sur les frais et le rendement dans le cadre du MRCC2, que les investisseurs ont commencé à recevoir au premier semestre de 2017. Pour soutenir les représentants dans leurs efforts, l'IFIC a publié une série de trois bulletins *Renseignements aux représentants* en novembre 2016. Ces bulletins répondent de façon claire aux questions fréquemment posées au sujet des frais et du rendement afin d'aider les représentants à avoir de meilleurs entretiens avec leurs clients. Les trois bulletins s'intitulent :

- Une occasion de renforcer les relations avec les clients;
- Répondre aux questions des clients concernant le rendement de leurs placements;
- Répondre aux questions des clients concernant les services et les frais.



En février 2017, l'IFIC a lancé un nouveau Centre des représentants en ligne qui offre des renseignements sur des sujets d'actualité et des outils en langage clair conçus pour aider les représentants à se tenir au courant des enjeux qui touchent leurs pratiques et à améliorer la compréhension que les clients ont de leurs placements. Le menu du Centre des représentants couvre divers sujets clés, dont des outils et conseils relatifs au MRCC, les frais des fonds communs de placement, les services aux investisseurs vulnérables, les sujets chauds en matière de réglementation et la valeur des conseils. Un deuxième menu regroupe les ressources par type, facilitant ainsi l'accès aux populaires bulletins Renseignements aux représentants de l'IFIC, aux documents infographiques, aux présentations, aux résumés des émissions de fonds et plus encore.

Encourager les mesures qui aident les représentants à servir leurs clients

Formation continue : Dans un mémoire déposé en avril 2017, l'IFIC a exprimé son appui aux règles proposées par l'ACCFM sur la formation continue obligatoire des représentants en services financiers. La majorité des courtiers membres de l'IFIC offrent déjà un programme de formation continue à leurs représentants. Au Québec, les représentants sont tenus de suivre une formation continue offerte par la Chambre de la sécurité financière. Officialiser le processus au moyen d'un programme obligatoire de l'ACCFM contribuerait à rehausser le niveau général de professionnalisme en uniformisant la formation dans tous les canaux.

Réglementation des planificateurs financiers et des représentants en services financiers : L'IFIC soutient le projet du gouvernement de l'Ontario visant à réglementer la planification financière. En vertu de ces changements, les planificateurs financiers qui ne sont pas visés en ce moment par les règles établies par les organismes de réglementation des valeurs mobilières et de l'assurance seraient tenus de s'y conformer au même titre que les autres planificateurs financiers et les représentants. Les investisseurs auront ainsi la certitude de savoir que tous les planificateurs financiers et les représentants en services financiers doivent détenir un permis et respecter des normes de compétence minimales.

L'IFSE – la division éducative de l'IFIC – est un chef de file de la formation en ligne qui offre des formations en finances pratiques et peu coûteuses couvrant tous les aspects du secteur des services financiers. Les cours sont conçus pour aider les novices comme les professionnels à améliorer leurs connaissances financières. L'IFSE s'efforce d'apporter une valeur exceptionnelle à ses clients en leur offrant des services de formation et de perfectionnement novateurs et de qualité, fondés sur l'excellence en matière d'expérience client.

IFSE est un chef de file de la formation en ligne qui offre des formations en finances pratiques et peu coûteuses couvrant tous les aspects du secteur des services financiers.

De 2016 à 2017, le nombre d'étudiants inscrits aux cours de l'IFSE a augmenté de 5 %. Pendant cette période, l'IFSE a réalisé des sondages auprès des sociétés clientes et obtenu un taux de recommandation net (Net Promoter Score), indice utilisé pour évaluer la satisfaction et la fidélité de la clientèle, de 94. L'IFSE se classe ainsi dans la catégorie supérieure comparativement au taux mondial de 40¹, qui est établi en fonction du taux moyen de 82 843 organisations.

¹ SurveyMonkey's Global Benchmark NPS

Établir de solides bases dans le domaine des services financiers

L'IFSE offre un large éventail de cours pertinents qui touchent tous les aspects du secteur des services financiers, notamment :

- les fonds communs de placement et les FNB;
- l'assurance vie et les fonds distincts;
- les produits du marché dispensés;
- la réglementation et la conformité;
- les services administratifs, le soutien des ventes et les opérations;
- les directeurs de succursale, les dirigeants, les associés et les administrateurs;
- la formation continue destinée aux représentants en services financiers.

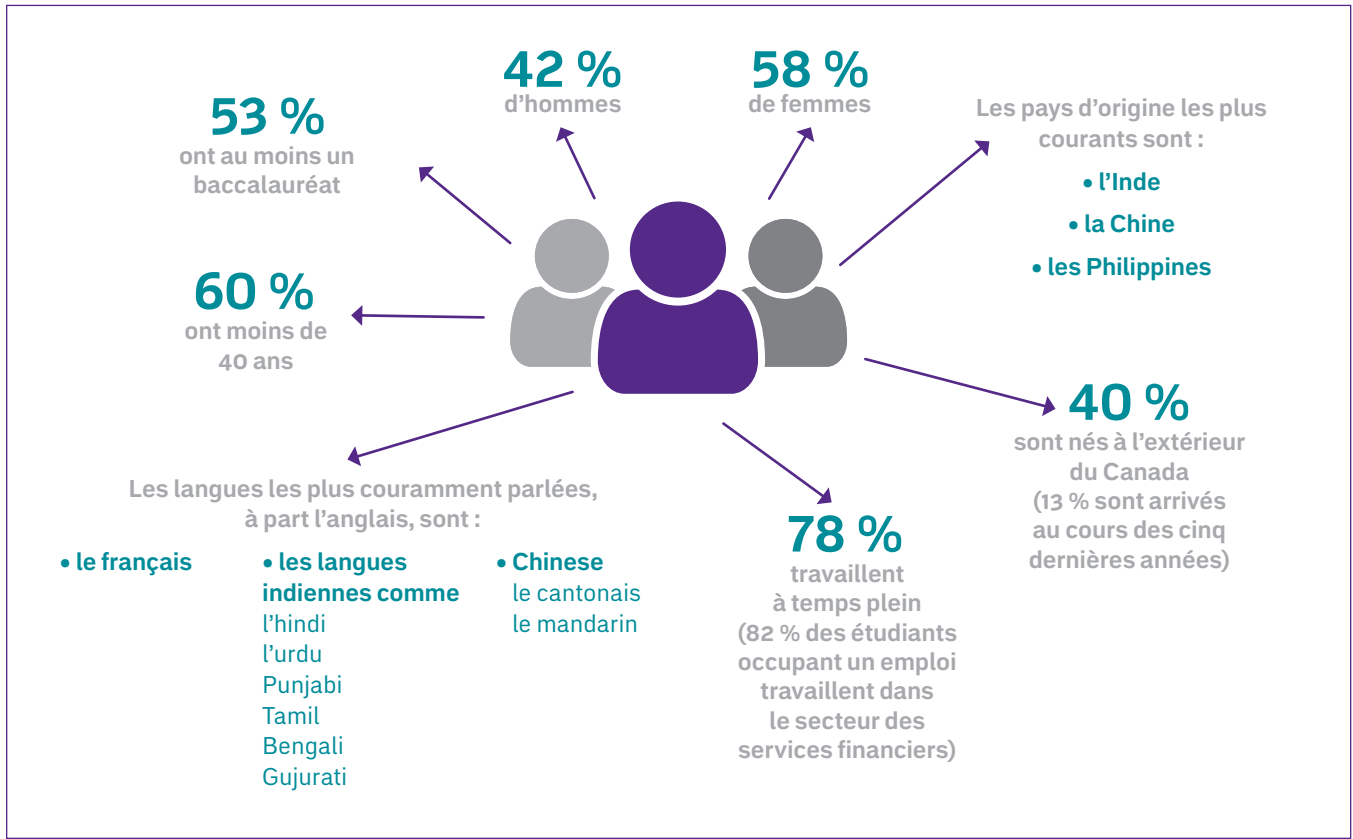
Au service de la communauté

Le site Web de l'IFSE répond aux besoins de formation des étudiants dans le secteur financier. En 2017, l'IFSE y a aménagé une section destinée aux nouveaux immigrants afin de leur fournir tous les renseignements dont ils ont besoin pour entamer une carrière dans les services financiers.

Améliorer l'expérience des étudiants

En 2016, l'IFSE est passé à un système de test informatisé en partenariat avec Pearson VUE. Le premier test informatisé a été présenté dans le cadre du nouveau cours de perfectionnement sur les marchés dispensés. Les étudiants inscrits à ce cours peuvent maintenant fixer la date de leur test sur n'importe quel site de test de Pearson VUE.

Profil des étudiants de l'IFSE



Membres du conseil d'administration de l'IFSE

Paul C. Bourque
(Président du conseil)
Président et chef de la direction
l'Institut des fonds d'investissement du Canada

Lori Landry
Chef de marketing et chef d'entreprise institutionnelle
Placements mondiaux Sun Life

David Nicholson
Vice-président, Service impérial, ventes nationales et service
CIBC

Rosie Orlando
Vice-présidente directrice et directrice de l'exploitation
PFSL

John Parker
Vice-président et chef de la direction financière
l'Institut des fonds d'investissement du Canada

Conseil d'administration de l'IFIC

John A. Adams

(Président du conseil)

Chef de la direction

Les Placements PFSL du Canada Ltée

Ross Kappeler

(1^{er} Vice-président du conseil)

Vice-président exécutif
et chef de la distribution

BMO Gestion d'actifs, Canada

George Aguiar

Président et chef de la direction

GP Wealth Management Corporation

Stéphane Blanchette

Vice-président exécutif,
Chef de la conformité et
de la direction financière

Investia Services financiers Inc.

Paul C. Bourque

Président et chef de la direction

*l'Institut des fonds d'investissement
du Canada*

Sian Burgess

Vice-présidente principale,
Supervision des fonds

Fidelity Investments Canada

Marc Cevey

Chef de la direction

*HSBC Global Asset Management
(Canada)*

Jordy Chilcott¹

Directeur général et chef
*Gestion mondiale d'actifs,
Particuliers Banque Scotia*

Président et chef de la direction
Fonds Dynamique

Doug Coulter

Président

RBC Gestion mondiale d'actifs Inc.

Jonathan Durocher

Président et chef de la direction

Banque Nationale Investissements Inc.

Chris Enright

Président et Directeur général

Aligned Capital Partners Inc.

Judy Goldring

Vice-présidente exécutive
et directrice de l'exploitation
Placements AGF Inc.

Brian Gooding²

Vice-président exécutif
et chef de la distribution

Mackenzie Placements

Glen Gowland³

Vice-président principal
et chef Gestion d'actifs

Banque Scotia

Stuart Graham

Président et directeur général

PIMCO Canada

Duane Green⁴

Président et chef de la direction
*Placements Franklin Templeton
Canada*

Rick Headrick

Président

Placements mondiaux Sun Life

John Kearns

Chef de la direction

Placements NEI

Daniel Labonté

Vice-président exécutif,
Expérience des membres
Gestion financière MD

Éric Landry⁵

Vice-président

*Solutions de placement,
Gestion de patrimoine et
assurance de personnes,
Chef de l'exploitation*

Desjardins Société de placements

Bernard Letendre

Président

Manulife Placements

Carol Lynde

Présidente et directrice
de l'exploitation

Gestionnaires d'actifs Bridgehouse

Damon Murchison⁶

Vice-président principal
et chef de la distribution au détail

Mackenzie Placements

Paul Orlander⁷

Président

Fonds Mutuel TD

Donald Reed⁸

Président et chef de la direction

*Société de Placements Franklin
Templeton*

David Scandiffio

Président et chef de la direction

Gestion d'actifs CIBC

Robert Smuk⁹

Président et chef de la direction

Fundserv Inc.

Michael Stanley

Président

Sterling Mutuals

Mark Tiffin

Président et directeur

*Capital International Asset
Management (Canada), Inc.*

Tim Wiggan¹⁰

Chef de la direction

Gestion d'actifs TD

¹ Démissionné en février 2017

² Démissionné en février 2017

³ En vigueur le 1 avril 2017

⁴ En vigueur le 1 février 2017

⁵ En vigueur le 1 septembre 2016

⁶ En vigueur le 1 avril 2017

⁷ En vigueur le 1 novembre 2016

⁸ A pris sa retraite en janvier 2017

⁹ Démissionné en octobre 2016

¹⁰ Démissionné en novembre 2016

Conseil des gouverneurs du CFIQ

Stéphane Blanchette

(Président du CFIQ),
Vice-président exécutif,
Chef de la conformité
et de la direction financière
Investia Services Financiers

Paul C. Bourque

(Vice-président du CFIQ),
Président et chef de la direction
*L'Institut des fonds d'investissement
du Canada*

Éric Landry

(2^e Vice-président du CFIQ),
Vice-président
*Solutions de placement,
Gestion de patrimoine et
assurance de personnes,*
Chef de l'exploitation
Desjardins Société de placements

Christophe Armantier¹

Directeur conformité
Services d'investissement Quadrus

Tommy Baltzis

Président
Valeurs mobilières WhiteHaven

François Brais

Associé
Fasken Martineau

François Bruneau

Vice-président,
Administration – Investissement
Groupe Cloutier Investissements

Jean Carrier

(Trésorier du CFIQ),
Vice-président, Conformité
Groupe Financier PEAK

Yanic Chagnon

Vice-président,
Produits de placement
Manuvie

Guy Duhaime

Président
Multi Courtage Inc.

Christian Faribault

Associé
Borden Ladner Gervais

Normand Favreau

Associé
Deloitte

Léon Garneau-Jackson

Vice-président, Est du Canada
BMO Gestion mondiale d'actifs

Claude Paquin

Président,
Services financiers (Québec)
Services Financiers Groupe Investors

Gino Sebastian Savard

Président
Mica capital Inc.

Annamaria Testani

Vice-présidente, Ventes nationales
Banque Nationale Investissements

¹ Nommé en octobre 2016

Membres de la haute direction de l'IFIC

L'équipe de direction chevronnée de l'IFIC oriente le travail de l'association en fonction des priorités sectorielles et dirige les activités de l'association en matière de politique, de défense des intérêts et d'éducation.



Paul C. Bourque
Président et chef de la direction



Jan Dymond
Vice-présidente, Affaires publiques



John Parker
Vice-président et chef de la direction financière



Ian Bragg
Directeur, Recherches et statistiques



Kia Rassekh
Directeur régional, Québec

Avantages de l'adhésion

En tant que membre de l'IFIC, vous avez droit aux avantages suivants :



La possibilité de participer aux débats publics sur les politiques :

Des experts provenant des sociétés membres contribuent à apporter des réponses à d'importantes questions de politique publique. En participant à l'un de nos comités, vous pouvez recommander des mesures visant à assurer le dynamisme et la stabilité du secteur des placements afin que les investisseurs puissent atteindre leurs objectifs financiers.



Des outils essentiels à votre réussite :

Notre bulletin électronique

hebdomadaire informe nos membres des dernières nouvelles en matière de politique et de réglementation et les invite à formuler des commentaires sur des sujets de l'heure. Nous offrons des bulletins d'information qui comprennent des messages clés sur de nouvelles questions ainsi que des outils pratiques qui vous aideront à composer avec l'évolution des politiques.



Un accès aux dernières statistiques

sectorielles : L'IFIC fournit à ses membres des statistiques mensuelles à jour sur le secteur, notamment l'actif géré et les ventes nettes.



Des séminaires et des possibilités de réseautage :

Chaque année,

l'IFIC organise des ateliers et des séminaires sur des sujets divers ainsi que quatre événements annuels de marque : notre conférence sur le leadership – événement de premier plan destiné au secteur canadien des fonds communs de placement – notre tournoi de golf, notre symposium sur la fiscalité réservé aux membres de l'IFIC et la journée de l'exploitation, qui fournit des renseignements pratiques qui vous permettent d'ajouter de la valeur à votre entreprise et de produire des résultats. Nous organisons également des séminaires à l'intention de nos membres, qui portent sur des sujets d'actualité, tel que la consultation des ACVM sur les réformes ciblées. De plus, le CFIQ tient annuellement un Colloque de conformité qui est devenu l'événement phare de l'industrie au Québec sur les questions réglementaires.



Un accès au sondage annuel sur la rémunération de l'IFIC :

Le sondage sur la rémunération dans le secteur des fonds communs de placement réalisé en partenariat avec le Groupe Hay Limitée recueille, depuis plus de 20 ans, des renseignements sur les salaires et les primes d'encouragement relativement à plus de 90 postes de référence de tous les niveaux au sein du secteur.



Des prix réduits pour notre tableau des offres d'emploi :

Le tableau des offres d'emploi de l'IFIC est une source d'information populaire sur les postes à pourvoir dans le secteur des services financiers.



Des rabais exclusifs :

Les membres et les affiliés de l'IFIC ont droit à des rabais sur les services qui sont offerts par des organismes comme l'IFSE, Ipsos Reid, Fundata, TRSB and TransPerfect.



Utilisation de la marque de commerce de l'IFIC :

L'IFIC a conçu des mots-symboles qui intègrent la mention « Membre de l'Institut des fonds d'investissement du Canada » ou « Affilié de l'Institut des fonds d'investissement du Canada ». Les sociétés peuvent utiliser le mot-symbole approprié dans leur matériel pour faire la promotion de leur relation avec l'IFIC, témoignant ainsi de leur engagement envers un secteur au service des investisseurs.

Collaborer avec
les décideurs
pour servir les
investisseurs

Encourager la
confiance du
public à l'égard
des fonds
d'investissement

Offrir de la valeur
aux membres
de l'IFIC

Promouvoir
l'excellence
professionnelle



THE INVESTMENT
FUNDS INSTITUTE
OF CANADA

L'INSTITUT DES FONDS
D'INVESTISSEMENT
DU CANADA



IFIC.CA



@ific



The Investment
Funds Institute
of Canada